

Bourg-en-Bresse
Agglomération

N° 2

OBJET :

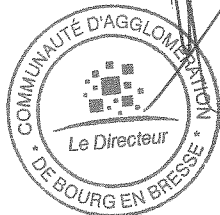
Demandes de subvention auprès de l'Etat (FISAC) et du Conseil Général.

| Nombre de membres | |
|-------------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 19 | 14 |

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture

le 23 mars 2010

Pour le Président
et par délégation
le Directeur Général
B.DUPONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 8 mars 2010

Convocation en date du 1^{er} mars 2010

Sous la présidence de Michel FONTAINE, Président.

Présents : **MM.** Michel FONTAINE, Thierry MOIROUX, Jean-Paul RODET, **Mme** Sylviane CHENE (Bourg-en-Bresse), **MM.** Michel CHANEL (Buellas), Jean BERARD (Dompierre-sur-Veyle), Jean-Claude SIMONET (Montracol), **Mme** Hélène CEDILEAU (Péronnas), **MM.** Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON (Servas), **Mmes** Cécile BERNARD (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIÈRE (Saint-Rémy), **MM.** Christian JAMBON (Vandeins), Bernard PERRET (Viriat).

Excusés : **MM.** Jean-François DEBAT (Bourg-en-Bresse), Bernard DUPIN (Jasseron), Michel BUELLET (Lent), Yves BOUILLOUX (Montcet), Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc).

Secrétaire de séance : **M.** Christian BERNARD (Polliat).

-_-*_*-*_*-*_*-*_*

Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que la Commune de Viriat a engagé une opération urbaine dans son centre-ville en 2003. Une des tranches de cette opération prévoit la restructuration d'un ensemble commercial accueillant actuellement les commerces suivants : une boucherie-charcuterie-traiteur, un café-restaurant (pizzeria), une boulangerie-pâtisserie.

CONSIDERANT que le projet d'aménagement comprend :

- un volet strictement commercial (relogement du café-restaurant et de la boulangerie-pâtisserie, transmission de l'activité de boucherie-charcuterie, création d'un pressing écologique),
- la construction de logements au-dessus des espaces commerciaux,
- la réalisation de locaux communaux et associatifs,
- l'aménagement de stationnement de proximité,
- des travaux de voirie.

CONSIDERANT que par délibération en date du 4 mai 2009, le Bureau de la Communauté d'Agglomération a approuvé l'acquisition en état futur d'achèvement par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse auprès du promoteur PGT, des locaux commerciaux.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse soutient ce projet par un montage BLI permettant l'éligibilité aux subventions du Conseil Général et du FISAC.

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est le suivant:

- acquisition des locaux commerciaux : 830 875 € HT
- travaux d'aménagement intérieur : 414 699 € HT
- honoraires et frais divers liés aux travaux d'aménagement intérieur : 63 986 € HT
- relogement provisoire (bungalows et frais annexes) : 184 015 € HT

TOTAL : 1 493 575 €HT

Plan de financement :

- subvention Conseil Général de l'Ain (si instruction du dossier selon les anciennes dispositions) : 314 294 €
- subvention FISAC : 143 605 €
- emprunt : 1 035 676 €

TOTAL : 1 493 575 €

Monsieur le Vice-Président propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, d'approuver les demandes de subvention à adresser à l'Etat au titre du FISAC et au Conseil Général et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous dossiers ou pièces afférents à l'instruction de ces demandes de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les demandes de subvention à adresser à l'Etat au titre du FISAC et au Conseil Général, comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous dossiers ou pièces afférents à l'instruction de ces demandes de subvention.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. FONTAINE

